

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 407****22 août 1996****SOMMAIRE**

Advanced Investment Holding S.A., Luxembourg ..... pages 19498, 19499	Herzig International, S.à r.l., Luxembourg ..... 19518
Alibera S.A., Luxembourg ..... 19500	Hilton Center S.A., Luxembourg ..... 19519
Colleen S.A., Luxembourg ..... 19500	IDS Sunrise Fund, Sicav, Luxembourg ..... 19524
Copartim (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..... 19500	Iena International S.A., Luxembourg ..... 19521
Credis Commodity Fund Management Company, Luxembourg ..... 19501	IFO Finance S.A., Luxembourg ..... 19520
Credis Forex Fund Management Company, Luxbg 19501	Immobilière Arenberg S.A., Luxembourg . 19520, 19521
Credis Money Market Fund Management Company, Luxembourg ..... 19501	Immobilière d'Oetrange, S.à r.l., Oetrange ..... 19520
CS First Boston Portfolio Management S.A., Luxbg 19502	Inel S.A., Luxembourg ..... 19522
Defrelux Investments S.A., Luxembourg ..... 19501	Intermobiliare, Sicav, Luxembourg ..... 19522
De Longhi Soparfi S.A., Luxembourg ..... 19501	Jana Luxembourg S.A. .... 19503
Dherco S.A., Luxembourg ..... 19502	KB Conseil-Service S.A., Luxembourg ..... 19521
Di Corso Holding S.A., Luxembourg ..... 19502	Laface, S.à r.l., Luxembourg ..... 19527
DTB Stillhalter, Sicav, Luxembourg ..... 19502, 19503	Lahytex S.A., Luxembourg ..... 19528
Ecofin International S.A., Luxembourg ..... 19504	Lawrence & Granfell S.A., Luxembourg ..... 19529
Ecofisc S.A., Luxembourg ..... 19504	L.D.A., Land Development Associates S.A., Heisdorf 19528
E.D.L. S.A., Bertrange ..... 19503	Lifra S.A., Luxembourg ..... 19529
Estrella Holding S.A., Luxembourg ..... 19508, 19509	L.P.A. S.A., Luxembourg ..... 19530
Euro Aurus S.A.H., Luxembourg ..... 19504	Lux-Silikon, GmbH, Olingen ..... 19529
European Business Activities S.A., Luxbg 19507, 19508	Lux V.A., S.à r.l., Tétange ..... 19530
European Inventions S.A., Luxembourg ..... 19511	Marnilux S.A., Luxembourg ..... 19531
European Synergies S.A.H., Luxembourg . 19506, 19507	Matolux S.A., Luxembourg ..... 19533
Europtima S.A., Luxembourg ..... 19509, 19511	Media Electronic Distribution S.A., Strassen 19531, 19532
EWC, GmbH., Luxembourg ..... 19499	Média Euro Asie, S.à r.l., Luxembourg ..... 19532
Faber (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..... 19511	Media Trust S.A., Luxembourg ..... 19528, 19529
Falcon, S.à r.l., Eischen ..... 19512, 19513	Mership (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..... 19532
Farlux S.A.H., Luxembourg ..... 19513	MISR Trading Corporation S.A., Luxembourg ... 19533
Fashion Box International S.A., Luxembourg ... 19512	Montbazillac S.A., Luxembourg ..... 19534
F.F., Fauque Finance Holding S.A., Luxembourg .. 19512	Mr. Car Shine Chemie S.A., Luxembourg ..... 19535
FIDELIO Holding S.A. Luxembourg Finance Devel- opment & Liability Overseas S.A.H., Luxembourg 19514	Norinter S.A., Luxembourg ..... 19536
FIGED S.A., Fiduciaire Internationale de Gestion et de Développement S.A., Luxembourg ..... 19516	(L') Or Noir, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ..... 19530
Figurella (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg ... 19517	(PAM), Pargesa Asset Management - Luxembourg, Luxembourg ..... 19535, 19536
Fimef S.A.H., Luxembourg ..... 19515, 19516	Parphar Holding S.A., Luxembourg ..... 19534
Fingen S.A., Luxembourg ..... 19512	Parsifal S.A., Luxembourg ..... 19535
Finlombard Lux S.A., Luxembourg ..... 19517	(La) Puleggia Lux S.A., Luxembourg .... 19527, 19528
Fintad Securities S.A., Luxembourg ..... 19518	Reckinger Peintures et Décors, S.à r.l., Esch-sur- Alzette ..... 19530
Garage Lahyr, S.à r.l., Frisange ..... 19517, 19518	Sancor, S.à r.l., Bertrange ..... 19490
Gartenhauswelt, S.à r.l., Mertert ..... 19517	S.C.I. Guillaume Treize, Luxembourg ..... 19491
Global Development Corporation S.A. Holding, Lu- xembourg ..... 19504	SOGEC, Société Générale d'Etude de Construction et Commercialisation S.A., Pétange ..... 19497
Graphin S.A., Luxembourg ..... 19519	Str-Bau S.A., Luxembourg ..... 19526, 19527
Green Way Guaranteed Ltd II, Sicav, Luxembourg 19519	Sweetheart S.A., Luxembourg ..... 19494
Gulf Mining and Minerals S.A., Luxembourg ..... 19504	Synergies Services S.A., Luxembourg .... 19522, 19524
Hardey, S.à r.l., Eischen ..... 19519, 19520	TPM Kichen, GmbH., Mersch ..... 19505
	Viscom Int. Medien- und Kommunikationsberatung, Einmannsgesellschaft mit beschränkter Haftung, Howald ..... 19493

**SANCOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 45, rue de Luxembourg.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Monsieur Raoul Georges Gontero, commerçant, demeurant à L-2550 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 156, avenue du X Septembre;
2. Monsieur Ricardo Andrés Vives, commerçant, demeurant à L-8077 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), 45, rue de Luxembourg;
3. Monsieur Augustin Emilio Buzzurro, commerçant, demeurant à L-8077 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), 45, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SANCOR, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration.

La société pourra faire, en outre, plus généralement, toutes opérations commerciales financières, mobilières ou immobilières pouvant contribuer même indirectement, à la réalisation de l'objet social, ainsi que la prise de participations dans toutes les sociétés ayant le même objet ou non.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent un mille francs luxembourgeois (501.000,- LUF), représenté par cinq cent une (501) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Raoul Georges Gontero, prénommé, cent soixante-sept parts sociales . . . . .	167
2) Monsieur Ricardo Andrés Vives, prénommé, cent soixante-sept parts sociales . . . . .	167
3) Monsieur Augustin Emilio Buzzurro, prénommé, cent soixante-sept parts sociales . . . . .	167
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent un mille francs luxembourgeois (501.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'après qu'elles ont été offertes préalablement et par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception à leur valeur, telle qu'elle résulte du dernier bilan aux associés restants par l'associé désireux de s'en séparer et que ceux-ci n'ont pas donné une suite favorable à cette offre dans les deux mois suivant la susdite information. Les valeurs immatérielles sont formellement exclues pour la fixation de la valeur. Les associés restants ont le droit de se porter acquéreurs des parts sociales au prorata du nombre des parts sociales déjà détenues par eux. En cas de renonciation d'un associé au droit de préemption, ce droit accroîtra celui des associés restants au prorata de la part de ceux-ci dans le capital social.

En cas de transmission des parts sociales pour cause de mort à un non-associé autre que le conjoint survivant ou un descendant, celui-ci est pareillement obligé de les offrir dans les deux (2) mois du décès de l'associé aux associés restants suivant la procédure, telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 10.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont désignés et dont les pouvoirs sont fixés par les associés.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques, incombant à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

*Assemblée Générale*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

L'adresse de la société est fixée à L-8077 Bertrange, 45, rue de Luxembourg.

Le nombre des gérants est fixé à trois.

Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

- 1) Monsieur Augustin Emilio Buzzurro, prénommé, gérant technique,
- 2) Monsieur Raoul Georges Gontero, prénommé, gérant administratif,
- 3) Monsieur Ricardo Andrés Vives, prénommé, gérant administratif.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique jusqu'à concurrence de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF), et au-delà par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R.G. Gontero, R.A. Vives, A.E. Buzzuro, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 17 mai 1996, vol. 458, fol. 56, case 2. – Reçu 5.010 francs.

*Le Receveur (signé): P. Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 mai 1996.

*F. Molitor.*

(18876/223/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**S.C.I. GUILLAUME TREIZE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13, avenue Guillaume.

—  
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Charles Turk, avocat, demeurant à L-2740 Luxembourg, 4, rue Nicolas Welter;
  2. Monsieur François Prum, avocat, demeurant à L-1420 Luxembourg, 75, avenue Gaston Diderich;
  3. Monsieur François Turk, avocat, demeurant à L-1420 Luxembourg, 111, avenue Gaston Diderich,
- il a été convenu et accepté de constituer une société civile immobilière régie par les dispositions qui suivent:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société civile immobilière sous la dénomination de S.C.I. GUILLAUME TREIZE.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toutes autres manières de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire prise à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts sociales existantes.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, 13, avenue Guillaume. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés réunis en assemblée générale.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent vingt mille francs (120.000,- LUF), représenté par cent vingt (120) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Charles Turk, préqualifié, quarante parts sociales . . . . .	40
2. Monsieur François Prum, préqualifié, quarante parts sociales . . . . .	40
3. Monsieur François Turk, préqualifié, quarante parts sociales . . . . .	40
Total: cent-vingt parts sociales . . . . .	120

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements, de sorte que la somme de cent vingt mille francs (120.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Les versements effectués par Messieurs François Prum et François Turk le sont à titre de remploi à la suite de dons qui leur ont été faits à leur seul profit par leurs pères respectifs.

**Art. 6.** Un registre est tenu à la disposition des associés au siège social. Ce registre contient copies intégrales des statuts, de toutes modifications des statuts, les procès-verbaux des assemblées et renseigne les nom, prénom et domicile des associés ainsi que le nombre de leurs parts sociales, toutes cessions de parts sociales et la date de leur notification à la société.

**Art. 7.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé.

Les dispositions de l'article 1690 du Code civil sont applicables.

## A) Cession entre vifs

## a) Cession entre associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

## b) Cession à des tiers

1) Si un associé se propose de céder de son vivant toutes ou une partie de ses parts sociales à des tiers, les associés non cédants ont un droit de préemption sur ces parts sociales.

Pour chacun des associés non cédants, ce droit de préemption s'exerce proportionnellement au nombre de ses parts.

Si un ou plusieurs associés renoncent à leur droit de préemption, celui-ci peut être exercé par le ou les autres associés proportionnellement à leurs parts sociales.

2) L'associé qui désire céder tous ou partie de ses parts sociales à un tiers, doit en informer au préalable par lettre recommandée les autres associés du nombre de parts qu'il désire céder ainsi que de leur prix.

3) Si le ou les autres associés déclarent à l'associé cédant, par lettre recommandée dans un délai de deux mois, leur intention d'exercer le droit de préemption, mais sont en désaccord sur le prix proposé par l'associé cédant, la valeur des parts sociales sera fixée par expertise.

L'expert sera nommé d'un commun accord par tous les associés ou par ordonnance de référé.

3.1. Si l'associé cédant, contrairement aux autres associés, n'est pas d'accord avec la valeur des parts fixée par expertise, il pourra proposer les parts à un tiers à un prix supérieur à celui de l'expertise.

Le tiers doit être agréé par les associés non cédants représentant deux tiers (2/3) au moins des parts sociales de ceux-ci.

3.2. Si le ou les autres associés, contrairement à l'associé cédant, est ou sont en désaccord avec la valeur des parts fixée par expertise, celui-ci ou ceux-ci indiquent à l'associé cédant leur dernière offre pour acquérir les parts.

Si cette offre n'est pas acceptée, l'associé cédant pourra proposer les parts à un tiers, à un prix supérieur à celui de la dernière offre du ou des autres associés.

Dans cette hypothèse, le tiers n'aura pas besoin d'agrément pour devenir associé.

3.3. Si l'associé cédant et le ou les autres associés sont en désaccord avec la valeur des parts fixée par expertise, l'associé cédant pourra proposer les parts à un tiers à un prix supérieur à celui de l'expertise.

Dans cette hypothèse, le tiers n'aura pas besoin d'agrément.

4) Au cas où le ou les autres associés n'auraient pas déclaré dans le délai de deux mois, par lettre recommandée adressée à l'associé cédant, leur volonté d'exercer le droit de préemption ou si le ou les autres associés ont renoncé au droit de préemption, l'associé cédant pourra librement proposer ses parts à un tiers.

Dans cette hypothèse, le tiers n'aura pas besoin d'agrément.

## B) Cession pour cause de mort:

Aucun agrément des associés survivants n'est requis lorsque les parts sociales sont transmises pour cause de mort à des descendants en ligne directe ou au conjoint survivant ni divorcé, ni en instance de divorce et contre lequel il n'existe pas de jugement de séparation de corps passé en force de chose jugée.

Les autres héritiers, légataires ou ayants droit doivent être agréés par les associés survivants représentant deux tiers au moins des parts sociales de ceux-ci.

Si l'agrément n'est pas acquis dans un délai de deux mois à partir de la demande qui en est faite par lettre recommandée à tous les associés survivants, ceux-ci sont tenus d'acquérir les parts.

En cas de désaccord sur le prix, la valeur des parts sociales sera fixée par expertise.

L'expert sera nommé d'un commun accord par tous les associés survivants et les héritiers, légataires ou ayants droit ou par ordonnance de référé.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports entre eux, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les associés sont tenus envers le créancier avec lequel ils ont contracté, chacun pour une somme et une part égales, encore que la part de l'un d'eux dans la société fût moindre.

**Art. 10.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés, la volonté qu'un seul ou plusieurs associés expriment de n'être plus en société, ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture ou de celui ou ceux ayant exprimé leur volonté de ne plus être en société.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

**Art. 11.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 13.** Les associés se réunissent en assemblée générale ordinaire au siège social le premier vendredi du mois de mai.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par l'un d'eux quand il le juge convenable, mais ils doivent être convoqués dans un délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées aux associés au moins quinze jours à l'avance et doivent indiquer l'ordre du jour.

Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 14.** Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, sauf disposition contraire des statuts.

**Art. 15.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts.

Les décisions portant modification des statuts ne sont prises qu'à la majorité des deux tiers (2/3) de toutes les parts existantes.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins des associés ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts de chacun.

Fait le 30 mai 1996 à Luxembourg en cinq originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu un exemplaire.

C. Turk                      F. Prum                      F. Turk

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 94, case 6. – Reçu 1.200 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18877/999/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG,  
Einmanngesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

—  
STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Düdelingen.

Ist erschienen:

Herr Frank Heinrich, Journalist, wohnhaft in L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

Welcher Komparent den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung VISCOM INT. MEDIEN- UND KOMMUNIKATIONSBERATUNG besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in der Gemeinde Hesperingen.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist Medien- und Kommunikationsberatung. Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche handelsüblichen industriellen und finanziellen Operationen beweglicher oder unbeweglicher Natur vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck der Gesellschaft Bezug haben.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend luxemburgische Franken (500.000,- LUF). Es ist eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je eintausend luxemburgische Franken (1.000,- LUF), voll eingezahlt. Herr Frank Heinrich, vorgenannt, ist alleiniger Teilhaber.

**Art. 6.** Gegebenenfalls ist unter Gesellschaftern die Abtretung von Gesellschaftsanteilen frei. Abtretung an Nichtgesellschafter kann nur mit der ausdrücklichen Zustimmung aller Gesellschafter erfolgen.

**Art. 7.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch notarielle Urkunde.

**Art. 8.** Der oder die Geschäftsführer werden von dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer ernannt.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis, im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund entlassen kann.

Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder eine Drittperson übertragen.

**Art. 9.** Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, so sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzteren Falle nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Einmanggesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge, die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 1996.

**Art. 11.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des oder der Gesellschafter.

Im Todesfalle des oder der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

**Art. 12.** Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

**Art. 13.** Es ist dem oder den Gesellschaftern, ohne Zustimmung aller Gesellschafter, untersagt, sich direkt oder indirekt in irgendeiner Form im Grossherzogtum Luxemburg an einem Unternehmen mit gleichem oder ähnlichem Gesellschaftszweck zu beteiligen oder dasselbe zu begünstigen oder zu beeinflussen.

**Art. 15.** Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch die oder den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einen vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

**Art. 16.** Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle sind das Gesetz vom 10. August 1915 sowie dessen Abänderungsgesetze anwendbar.

#### *Kosten*

Die Kosten und Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Entstehung obliegen, oder zur Last gelegt werden, werden auf fünfunddreissigtausend Franken (35.000,- LUF) geschätzt.

#### *Gesellschafterversammlung*

Sodann trifft der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

##### *Erster Beschluss*

Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Frank Heinrich, vorgenannt.

##### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschaft wird unter der alleinigen Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

##### *Dritter Beschluss*

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-1842 Howald, 37, avenue Grand-Duc Jean.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Düdelingen, in der Amtsstube am Datum wie eingangs erwähnt. Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Heinrich, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996, vol. 823, fol. 14, case 2. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Dudelange, le 29 mai 1996.

J. Elvinger.

(18882/211/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

### **SWEETHEART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société BESTON ENTERPRISES Inc., société de droit panaméen, avec siège social à Top Floor, Interseco Building, 10, Elvira Mendez Street, Panama City, République du Panama, dûment représentée par Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 1996;

2. La société BYNEX INTERNATIONAL Ltd, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social P.O. Box 3186, Abbott Building, Main Street, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), dûment représentée par Monsieur Jean-François Bouchoms, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 mai 1996.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de SWEETHEART S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et peut leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des avances ou de toute autre manière. Elle a, en outre, pour objet l'acquisition par achat, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation, de souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets, brevets et licences et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de LUF 12.500,- (douze mille cinq cents francs luxembourgeois) chacune, toutes entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 17.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 9.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, conformément aux textes légaux applicables.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui aura à sa charge la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion, un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra pas excéder six ans.

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel qu'il est prévu à l'article 5 des présents statuts ou selon qu'il aura été augmenté ou réduit, en accord avec les dispositions prévues à l'article 5, alinéa 2, des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur la proposition du conseil d'administration, et sous l'observation de ce qui est dit supra à l'article 5, alinéa 7, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 18.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. BESTON ENTERPRISES Inc., prénommée . . . . .	1.237.500	1.237.500	99
2. BYNEX INTERNATIONAL Ltd., prénommée . . . . .	12.500	12.500	1
Total: . . . . .	1.250.000	1.250.000	100

Toutes ces actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) se trouve dès maintenant à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de LUF 60.000,- (soixante mille francs luxembourgeois).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Bridel,
  - b) Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Luxembourg,
  - c) Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine.
3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:



Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

4. L'adresse de la société est fixée au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue d'une période de quatre années, les premiers administrateurs étant par exception désignés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'exercice se terminant le 31 décembre 1999.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-F. Bouchoms, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 29 mai 1996, vol. 458, fol. 61, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Releveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 1996.

A. Lentz.

(18880/221/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

## SOGEC, SOCIETE GENERALE D'ETUDE DE CONSTRUCTION ET COMMERCIALISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) La société anonyme PRIMECITE INVEST S.A., avec siège à Pétange, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à Pétange;

2) Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE GENERALE D'ETUDE DE CONSTRUCTION ET DE COMMERCIALISATION S.A. (SOGEC S.A.).

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

Sa durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'entremise, le courtage sur base de commission, l'exploitation immobilière, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement à son objet ou susceptible de le favoriser.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante actions de mille (1.000,-) francs chacune.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) La société anonyme PRIMECITE INVEST S.A., préqualifiée . . . . .	1.249 actions
2) Monsieur Pascal Wagner, préqualifié . . . . .	1 action
Total: mille deux cent cinquante actions . . . . .	1.250 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peuvent déléguer leurs pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finira le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1996.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 1997.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze est ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charge, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pascal Wagner, préqualifié,

b) Madame Renée Klein, sans état, demeurant à Pétange,

c) Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à L-5752 Frisange.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., avec siège à Pétange.

4. Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié.

5. Le siège social de la société est fixé à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 mai 1996, vol. 824, fol. 50, case 8. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 mai 1996.

G. d'Huart.

(18879/207/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

### **ADVANCED INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.240.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guy Arendt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme holding ADVANCED INVESTMENT HOLDING S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal, en vertu d'une décision prise par le conseil d'administration en sa réunion du 30 avril 1996.

Copie du procès-verbal de cette réunion, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I) La société anonyme holding ADVANCED INVESTMENT HOLDING S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 48.240, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 456 du 14 novembre 1994.

II) Ladite société ADVANCED INVESTMENT HOLDING S.A. a un capital social souscrit de quarante-quatre mille dollars des Etats-Unis (44.000,- USD), représenté par quatre cent quarante (440) actions sans valeur nominale.

III) Conformément à l'article 5, alinéa 2, des statuts, la société a un capital autorisé d'un million cinq cent mille dollars des Etats-Unis (1.500.000,- USD), divisé en quinze mille (15.000) actions sans valeur nominale.

IV) Conformément à l'article 5, alinéas 3, 4, 5, 6 et 7, des statuts, le conseil d'administration est autorisé:

- à émettre des actions supplémentaires, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la société jusqu'au capital autorisé de la société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles actions pendant une période telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts;

- à déterminer les conditions de souscription des actions et peut décider, de temps en temps, d'effectuer cette augmentation partielle ou totale par l'émission d'actions suite à la conversion de bénéfices nets de la société en capital,  
- à émettre de telles actions durant la période mentionnée au paragraphe 3 de cet article 5 sans droit de souscription préférentiel pour les actionnaires.

A la suite de chaque augmentation de capital partielle ou totale réalisée par le conseil conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 afin de constater cette modification; le conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

V) Aux termes d'une résolution prise dans sa réunion du 30 avril 1996, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-six mille dollars des Etats-Unis (56.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre mille dollars des Etats-Unis (44.000,- USD) à cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- USD) par la création et l'émission de cinq cent soixante (560) actions nouvelles sans valeur nominale.

Ces cinq cent soixante (560) actions nouvelles ont été entièrement souscrites comme suit par:

a) INTERFIDES S.A., avec siège social à Panama, République de Panama, deux cent quatre-vingts . . . . .	280
b) INTERNATIONAL BUSINESS PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à Panama, République de Panama, deux cent quatre-vingts . . . . .	280
Total: cinq cent soixante actions . . . . .	560

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinquante-six mille dollars des Etats-Unis (56.000,- USD) a été mise à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

VI) A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à cent mille dollars des Etats-Unis (100.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

*Evaluation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital de cinquante-six mille dollars des Etats-Unis (56.000,- USD) est évaluée à un million sept cent soixante-six mille huit cents francs luxembourgeois (1.766.800,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF).

Dont acte, fait et passe à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Arendt, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 90S, fol. 81, case 9. – Reçu 17.668 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

P. Frieders.

(18887/212/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**ADVANCED INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 48.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

P. Frieders.

(18888/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**EWC GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 juin 1996.

G. d'Huart.

(18945/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**ALIBERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 16.704.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour ALIBERA S.A.

KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

(18890/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**ALIBERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 16.704.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 1<sup>er</sup> décembre 1995*

- FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 11, rue Aldringen, Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Wilhelm Sutter, démissionnaire avec effet à partir des comptes au 31 décembre 1994. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1996.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

Certifié sincère et conforme

Pour ALIBERA S.A.

KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18891/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**COLLEEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 50.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 92, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

COLLEEN S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(18916/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**COPARTIM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 41.794.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue à Luxembourg en date du 14 mai 1996 à 12.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- MOORHEN DEVELOPMENTS LIMITED, administrateur-délégué;
- BONAN BUSINESS SERVICES INTERNATIONAL LIMITED, administrateur;
- JUMPRUN INVESTMENTS LIMITED; administrateur.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Il résulte également dudit procès-verbal que WINDLINE INVESTMENTS LIMITED assure les fonctions de commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 14 mai 1996.

Pour COPARTIM (LUXEMBOURG) S.A.

COMFINTRUST

Signature

Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 96, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18919/646/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**CREDIS COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 49.951.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(18921/020/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**CREDIS FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 45.629.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(18922/020/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**CREDIS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 36.832.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 1996.

Certifié sincère et conforme  
CREDIS MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(18923/020/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**DEFRELUX INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 49.789.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 95, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

Signature.

(18925/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**DE LONGHI SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 51.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 92, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

DE LONGHI SOPARFI S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(18926/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**CS FIRST BOSTON PORTFOLIO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 40.874.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1996.

Certifié sincère et conforme

CS FIRST BOSTON PORTFOLIO MANAGEMENT S.A.

R. Melchers

Administrateur-Délégué

(18924/020/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**DHERCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 33.654.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

Signature.

(18927/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**DI CORSO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 32.214.

The balance sheet as at December 31st, 1995, registered in Luxembourg, on May 21st, 1996, vol. 479, fol. 61, case 2, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on June 3rd, 1996.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 31st, 1996.

(18928/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**DTB STILLHALTER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 41.995.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am fünfzehnten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Alphonse Lentz, mit Amtssitz in Remich.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft DTB STILLHALTER SICAV, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 2. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, vom 11. Januar 1993, Nummer 14, welche Urkunde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 7. Dezember 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 2. Februar 1994, Nummer 45, abgeändert wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz zusammengetreten.

Die Sitzung wird eröffnet um 15.30 Uhr, im Anschluss an die ordentliche Generalversammlung.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Dr. Henning Von Boehmer, Rechtsanwalt, wohnhaft in Düsseldorf.

Zum Schriftführer wird bestellt Frau Ulrike Oppenhäuser, Diplom-Kauffrau, wohnhaft in Speicher.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Herrn Dr. Johann Kandlbinder, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in Grafing bei München.

*Bericht des Vorsitzenden*

Der Vorsitzende berichtet und die Versammlung stellt fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Versammlungsvorstand gezeichnet. Sie wird dem gegenwärtigen Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

II. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass von den 1.171 ausstehenden Aktien mehr als zwei Drittel bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten sind. Somit ist die Versammlung, welche gesetzes- und statutengemäss einberufen wurde, befugt, über nachstehende Tagesordnung zu beschliessen.

III. Die gegenwärtige Versammlung hat zur

*Tagesordnung:*

I. Abänderung der Statuten (Artikel 20) als Folge der Genehmigung bei der Margin-Klasse DAX erhöhte Risikogrenzen ansetzen zu können, weil sich die dort zusammengefassten drei Einzelwerte (ODAX, FDAX, OFDX) bei der Portfolio-Betrachtung im Risiko kompensieren können.

II. Verschiedenes.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung der Statuten (Artikel 20) als Folge der Genehmigung, bei der Margin-Klasse DAX erhöhte Risikogrenzen ansetzen zu können, weil sich die dort zusammengefassten drei Einzelwerte (ODAX, FDAX, OFDX) bei der Portfolio-Betrachtung im Risiko kompensieren können. Demzufolge lauten Artikel 20, Ziffer 2 lit. b) und c) der Statuten ab nun wie folgt:

«b) Kein einzelner Basiswert (Wertpapier oder Index) darf mehr als 20 % des Nettogesellschaftsvermögens an Margin binden, es sei denn, die Gesellschaft hat für bestimmte Margin-Klassen eine Ausnahmegenehmigung durch die Aufsichtsbehörde erhalten oder die aufsichtsrechtlich zulässigen Grenzen werden erhöht. Die jeweils gültigen Grenzwerte sind im Verkaufsprospekt angegeben.

c) Keine einzelne Optionsserie und auch kein einzelner Finanzterminkontrakt desselben Basiswertes dürfen mehr als 10 % des Nettogesellschaftsvermögens an Margin binden, es sei denn, die Gesellschaft hat für bestimmte Margin-Klassen eine Ausnahmegenehmigung durch die Aufsichtsbehörde erhalten oder die aufsichtsrechtlich zulässigen Grenzen werden erhöht. Die jeweils gültigen Grenzwerte sind im Verkaufsprospekt angegeben.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Von Boehmer, U. Oppenhauser, J. Kandlbinder, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 23 mai 1996, vol. 458, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, le 30 mai 1996.

A. Lentz.

(18929/221/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**DTB STILLHALTER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 41.995.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 mai 1996.

A. Lentz.

(18930/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**E.D.L., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 7C, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 36.414.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 1996, vol. 303, fol. 16, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 3 juin 1996.

E.D.L., Société Anonyme

(18933/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**JANA LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 47.375.

En date du 29 juillet 1996, la société FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EUROPEENNE S.A., en abrégé FISOGEST S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, a dénoncé le siège social de la société JANA LUXEMBURG S.A. (R. C. Luxembourg B 47.375), lequel se trouve actuellement à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

(29060/720/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 1996.

**ECOFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Il résulte du jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale le 19 juillet 1996, que les opérations de liquidation de la société ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif, et les frais mis à charge du Trésor.

Pour la société  
Le liquidateur  
M<sup>e</sup> Yvette Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28832/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**GLOBAL DEVELOPMENT CORPORATION S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Il résulte du jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale le 19 juillet 1996, que les opérations de liquidation de la société ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif, et les frais mis à charge du Trésor.

Pour la société  
Le liquidateur  
M<sup>e</sup> Yvette Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28845/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**GULF MINING AND MINERALS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal, Forum Royal, Bloc B.

Il résulte du jugement rendu par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale le 19 juillet 1996, que les opérations de liquidation de la société ont été déclarées closes pour insuffisance d'actif, et les frais mis à charge du Trésor.

Pour la société  
Le liquidateur  
M<sup>e</sup> Yvette Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(28846/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

**ECOFISC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de Reims.

Réunion du conseil d'administration du 24 mai 1996

Le Conseil d'Administration, agissant en vertu des pouvoirs lui conférés par les statuts et par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, nommé Monsieur Romain Schumacher, conseil comptable et fiscal, demeurant à Olm, 11, rue des Prés, comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1996, vol. 121, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18932/228/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**EURO AURUS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 37.375.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER &amp; CIE

Signature

(18936/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.



**TPM KICHEN, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Mersch.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechsundzwanzigsten April.  
Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Herr Pierre Toussaint, Promotor, in Mersch wohnend;
2. Herr Jean-Claude Gaudront, Kaufmann, in Eischen wohnend.

Welche Komparenten erklären alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TPM KICHEN, mit Sitz in Mersch, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch das Amt des Notars Edmond Schroeder aus Mersch am 4. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 124 vom 5. April 1994.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde des Notars Edmond Schroeder aus Mersch vom 21. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nr. 117 vom 7. März 1996.

Die Komparenten bitten den instrumentierenden Notar folgendes zu beurkunden:

Herr Jean-Claude Gaudront, vorgenannt, tritt seine fünfzig (50) Anteile ab an Herrn Pierre Toussaint, vorgenannt, zum Preise und unter den Bedingungen die festgehalten sind in einer Anlage, welche nach Unterzeichnung durch die Parteien mit dieser Urkunde einregistriert werden.

Herrn Jean-Claude Gaudront, vorgenannt, wird Entlast für seine Tätigkeit als technischer Geschäftsführer erteilt.

Aufgrund vorgenannter Abtretung erhält die Gesellschaft das Statut einer Einmanggesellschaft mit folgender Satzung:

**Art. 1.** Unter der Firmenbezeichnung TPM KICHEN besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

**Art. 2.** Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Mersch.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist Einkauf, Verkauf, Lieferung und Montage von Einbauküchen und Möbel aller Art und allem, das damit zusammenhängt.

Die Gesellschaft ist berechtigt, bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Maßnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen, in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, ausüben.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertfünfzigtausend luxemburgische Franken (750.000,- LUF).

Es ist eingeteilt in einhundertfünfzig (150) Anteile zu je fünftausend luxemburgische Franken (5.000,- LUF), voll eingezahlt.

Alle Anteile werden gehalten von Herrn Pierre Toussaint, Promotor, in Mersch wohnend.

**Art. 6.** Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch privatschriftliche oder notarielle Urkunde.

Falls die Gesellschaft mehr als nur einen Gesellschafter hat, sind die Abtretungen der Gesellschaft und dritten gegenüber erst dann rechtswirksam, wenn sie derselben gemäß Artikel 1690 des Code civil zugestellt wurden, oder wenn sie von derselben in einer notariellen Urkunde angenommen wurden.

**Art. 7.** Der oder die Geschäftsführer werden ernannt von dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund, entlassen kann.

Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen zu jedem Moment, mit oder ohne Grund, entlassen kann.

**Art. 8.** Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzterem Falle nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Einmanggesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge, die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des oder der Gesellschafter.

Im Todesfalle des oder der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

**Art. 11.** Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuß stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzulegen bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

**Art. 12.** Es ist dem oder den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

**Art. 13.** Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch die oder den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einen vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

**Art. 14.** Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle sind das Gesetz vom 10. August 1915, sowie dessen Abänderungsgesetze, anwendbar.

Zum Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

– Herr Pierre Toussaint, Promotor, in Mersch wohnend.

Die Gesellschaft wird unter der alleinigen Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Toussaint, J.-C. Gaudront, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 2 mai 1996, vol. 591, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 8. August 1996.

F. Unsen.

Le notaire soussigné déclare que cette publication annule et remplace celle faite au Mémorial C, n° 372 du 3 août 1996 page 17849.

F. Unsen.

(28771/234/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 1996.

### **EUROPEAN SYNERGIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.109.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mai.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding EUROPEAN SYNERGIES S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 43.109, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 236 du 21 mai 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date des:

- 31 mars 1994, publié au Mémorial C, numéro 301 du 11 août 1994;

- 17 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 177 du 9 avril 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Hubert Janssen, employé privé, demeurant à Torgny (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social à concurrence de LUF 6.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 68.150.000,- à LUF 74.150.000,- par la création et l'émission de 6.000 actions nouvelles de LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2 Renonciation de l'actionnaire minoritaire à son droit préférentiel de souscription.

3 Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

4 Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois), pour le porter de son montant actuel de LUF 68.150.000,- (soixante-huit millions cent cinquante mille francs luxembourgeois) à LUF 74.150.000,- (soixante-quatorze millions cent cinquante mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 6.000 (six mille) actions nouvelles de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 6.000 (six mille) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société anonyme de droit italien FIN-NIC S.P.A., ayant son siège social à I-31018 Albina di Gaïarine/TV (Italie).

*Souscription - libération*

Ensuite la société FIN-NIC S.P.A., prédésignée, ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée; en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les 6.000 (six mille) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société EUROPEAN SYNERGIES S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 6.000.000,- (six millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 74.150.000,- (soixante-quatorze millions cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 74.150 (soixante-quatorze mille cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent cinq mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 91S, fol. 5, case 10. – Reçu 60.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 1996.

M. Elter.

(18941/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**EUROPEAN SYNERGIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.109.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 1996.

M. Elter.

(18942/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.336.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(18938/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.336.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 19 avril 1996*

La cooptation de Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateur, en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée.

Pour extrait sincère et conforme  
EUROPEAN BUSINESS ACTIVITIES  
E. Irthum J.-P. Reiland  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18939/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**ESTRELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESTRELLA HOLDING S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, constituée suivant acte, reçu par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 598 du 16 décembre 1993.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Heike Muller, employée privée, demeurant à Trèves. L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (950.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à deux millions deux cent mille francs luxembourgeois (2.200.000,- LUF) par l'augmentation de la valeur nominale à concurrence de sept cent soixante francs luxembourgeois (760,- LUF) des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes, pour la porter de sa valeur actuelle de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) à mille sept cent soixante francs luxembourgeois (1.760,- LUF).

2. Souscription et libération de l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire.

III. - Que l'intégralité de capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cent cinquante mille francs luxembourgeois (950.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à deux millions deux cent mille francs luxembourgeois (2.200.000,- LUF), par l'augmentation de la valeur nominale à concurrence de sept cent soixante francs luxembourgeois (760,- LUF) des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes, pour la porter de sa valeur actuelle de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) à mille sept cent soixante francs luxembourgeois (1.760,- LUF).

*Souscription et libération*

Sont intervenues aux présentes:

1. La société ESTRELLA ANSTALT, constituée suivant le droit de la Principauté du Liechtenstein, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Lettstrasse 10,

ici représentée par Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Lamadelaine, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 avril 1996, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, déclare par les présentes souscrire à l'augmentation de la valeur nominale des mille (1.000) actions lui appartenant dans la susdite société et libérer cette souscription par un versement en espèces de sept cent soixante mille francs luxembourgeois (760.000,- LUF), de sorte que la somme de sept cent soixante mille francs luxembourgeois (760.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire que le constate expressément;

2. La société FINACQUIS S.A., société de droit suisse, ayant son siège social à CH-6340 Baar, ici représentée par Monsieur Jean-François Bouchoms, juriste, demeurant à Nospelt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 avril 1996, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, déclare par les présentes souscrire à l'augmentation de la valeur nominale des deux cent cinquante (250) actions lui appartenant dans la susdite société et libérer cette souscription par un versement en espèces de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (190.000,- LUF), de sorte que la somme de cent quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois (190.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts et de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions deux cent mille francs luxembourgeois (2.200.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille sept cent soixante francs luxembourgeois (1.760,-LUF) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Noullet, H. Muller, F. Bouchoms, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 21 mai 1996, vol. 458, fol. 57, case 11. – Reçu 9.500 francs.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 mai 1996.

F. Molitor.

(18934/223/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

#### **ESTRELLA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

F. Molitor.

(18935/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

#### **EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.090.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPTIMA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 6 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 309 du 4 septembre 1990 et dont les statuts furent modifiés par actes du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 293 du 2 août 1994, en date du 4 juillet 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 17 novembre 1994, et par actes du notaire instrumentant, en date du 25 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 415 du 29 août 1995 et en date du 13 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 530 du 17 octobre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Mathis, employé privé, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Irène Keilen, employée privée, demeurant à Moesdorf.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par la souscription et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des cinq cents (500) actions nouvelles par Monsieur Charles Ewert, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

3. Instauration d'un capital autorisé de deux cent millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) et autorisation donnée au conseil d'administration à augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de quinze millions de francs luxembourgeois (15.000.000,- LUF) à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) par la souscription et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Souscription et libération*

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenu aux présentes:

Monsieur Charles Ewert, économiste, demeurant à Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Emmanuel Mathis, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 avril 1996,

lequel déclare souscrire les cinq cents (500) actions nouvelles.

Les cinq cents (500) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de deux cent millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) avec ou sans émission d'actions nouvelles et autorise le conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

*Troisième résolution*

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé est fixé à deux cent millions de francs luxembourgeois (200.000.000,- LUF) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 24 avril 2001, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé

par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre-vingt mille francs (80.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Mathis, A. Braquet, I. Keilen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1996, vol. 90S, fol. 73, case 4. – Reçu 50.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 mai 1996.

G. Lecuit.

(18943/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**EUROPTIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.090.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 mai 1996.

G. Lecuit.

(18944/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**EUROPEAN INVENTIONS S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 11.499.

*Auszüge aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 19. April 1996*

Sind Mandatare der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 1999:

(A) *Verwaltungsrat*

- Herr André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, delegiertes Verwaltungsratsmitglied,

- Herr Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, delegiertes Verwaltungsratsmitglied,

- Herr Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette.

(B) *Kommissar*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, den 19. April 1996.

Pour avis sincère et conforme  
Pour EUROPEAN INVENTIONS S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18940/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FABER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 28.039.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

FABER (LUXEMBOURG) S.A.  
A. Renard                      J.-R. Bartolini  
*Administrateur*                      *Administrateur*

(18946/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 43.317.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 mai 1996.

Pour FASHION BOX INTERNATIONAL S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(18949/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**F.F., FAUQUE FINANCE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 35.857.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1996, vol. 479, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 1996*

L'assemblée générale ordinaire annuelle a pris acte de la démission du commissaire aux comptes, Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, et a décidé de nommer INTERAUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes dont elle terminera le mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 1997 pour statuer sur les comptes de l'exercice 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(18951/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FINGEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 37.528.

Constituée en date du 5 juillet 1991 par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, n° 313 du 14 août 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial C, n° 152 du 20 avril 1994.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINGEN S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(18962/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FALCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8480 Eischen, 5, cité Aischdall.  
R. C. Luxembourg B 46.722.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. - Monsieur Bernard Olmedo, agent immobilier, demeurant à Eischen, 5, cité Aischdall;
2. - Madame Yvette Moes, sans état particulier, épouse de Monsieur Bernard Olmedo, demeurant à Eischen, 5, cité Aischdall,

ici représentée par Monsieur Bernard Olmedo, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée de Eischen, du 23 mai 1996,  
laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. - Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée familiale FALCON, S.à r.l., avec siège social à Bertrange, 47, rue de Strassen, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Rambrouch, le 10 février 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 206 du 26 mai 1994, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.722.

II. - Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:



1. - Monsieur Bernard Olmedo, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2. - Madame Yvette Moes, préqualifiée, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III. - Les comparants, représentant comme seuls associés, l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité des voix, ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de Bertrange à Eischen, et de modifier en conséquence l'article 2 - des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Eischen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

*Deuxième résolution*

Les associés décident de fixer l'adresse du siège social à L-8480 Eischen, 5, cité Aischdall.

IV. - Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs (LUF 29.000,-).

V. - Les associés élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: B. Olmedo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 91S, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 mai 1996.

T. Metzler.

(18947/222/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**FALCON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8480 Eischen, 5, cité Aischdall.

R. C. Luxembourg B 46.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 mai 1996.

T. Metzler.

(18948/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**FARLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 43.294.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg) soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FARLUX S.A., ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 43.294, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 mars 1993, publié au Mémorial C, numéro 267 du 4 juin 1993 et dont les statuts n'ont subi jusqu'à ce jour aucune modification.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Schott, directeur, demeurant à Bettange-sur-Mess (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Viviane de Angelis, fondée de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Hondequin, associate director, demeurant à Steinfort (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signé par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, le procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Modification de la valeur nominale et du nombre des actions existantes.

2.- Adaptation de l'article 3 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à USD 300.000,- (trois cent mille dollars US) divisé en 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.»

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer les 30 (trente) actions existantes d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille dollars US) chacune, représentant le capital social souscrit de la société au montant de USD 300.000,- (trois cent mille dollars US) par 300 (trois cent) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder à l'inscription qui s'impose, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, 1 (une) action ancienne donnant droit à 10 (dix) actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier et deuxième alinéas de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital est fixé à USD 300.000,- (trois cent mille dollars US) divisé en 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune, entièrement libérées.

**Deuxième alinéa.** Le capital autorisé est fixé à USD 4.000.000,- (quatre millions de dollars US) qui sera représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,- (mille dollars US) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. Schott, V. de Angelis, A. Hondequin, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 1996, vol. 823, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 29 mai 1996.

J. Elvinger.

(18950/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**FIDELIO HOLDING S.A. LUXEMBOURG FINANCE DEVELOPMENT & LIABILITY OVERSEAS,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FIDELIO HOLDING S.A. LUXEMBOURG FINANCE DEVELOPMENT & LIABILITY OVERSEAS, avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Elter, de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 1984, publié au Mémorial C, n° 344 du 19 décembre 1984, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 11 février 1993, publié au Mémorial C, n° 224 du 15 mai 1993.

L'assemblée est présidée par Maître Fernand Entringer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Frank Ferron, employé privé, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur José Ney, employé privé, demeurant à Steinsel.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1) Dissolution avec mise en liquidation de la société;

2) Choix d'un liquidateur;

3) Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire aux comptes sortants.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Bernard Ewen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra se référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: F. Entringer, F. Ferron, J. Ney, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1996, vol. 90S, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1996.

J.-P. Hencks.

(18952/216/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIMEF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 31.082.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 85, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 1996.

Signature.

(18957/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIMEF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 31.082.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 85, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 1996.

Signature.

(18958/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIMEF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 31.082.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 85, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 1996.

Signature.

(18959/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIMEF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 31.082.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 85, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 1996.

Signature.

(18960/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIMEF S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 31.082.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 85, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juin 1996.

Signature.

(18961/604/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIGED S.A.,  
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 8.443.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1996.

Signature.

(18953/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIGED S.A.,  
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 8.443.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue statutairement le 7 mai 1996*

L'assemblée après avoir rendu hommage à la mémoire de Monsieur Paul Lenoir, administrateur de la société, décédé à la suite d'une longue maladie, a le grand regret de prendre acte de son décès.

Il n'est pas pourvu à son remplacement.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18954/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIGED S.A.,  
FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 8.443.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue statutairement le 7 mai 1996*

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs et du commissaire de surveillance pour une nouvelle période de six ans.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18955/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FIGURELLA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 50.553.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 mai 1996, vol. 303, fol. 16, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

FIGURELLA (LUXEMBOURG), S.à r.l.

(18956/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FINLOMBARD LUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.690.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 23 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 45 du 7 février 1992, mise en liquidation par acte passé par-devant le même notaire en date du 30 avril 1996, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINLOMBARD LUX S.A. (en liquidation)  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(18963/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FINLOMBARD LUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.690.

Constituée par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 23 juillet 1991, acte publié au Mémorial C, n° 45 du 7 février 1992, mise en liquidation par acte passé par-devant le même notaire en date du 30 avril 1996, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINLOMBARD LUX S.A. (en liquidation)  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(18964/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**GARTENHAUSWELT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 35, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 48.137.

Suivant assemblée générale extraordinaire, les associés acceptent, à l'unanimité, la démission en tant que gérant technique de Monsieur Peter Gasper.

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer Madame Janina Munkler, demeurant à L-6673 Merttert, 21, cité Pierre Frieden, comme gérante technique.

La société est valablement et en toutes circonstances engagée par la signature unique du gérant technique.

Luxembourg, le 20 mai 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1996, vol. 479, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18970/680/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**GARAGE LAHYR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5750 Frisange, 59, rue de Mondorf.  
R. C. Luxembourg B 13.620.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Echternach, le 21 mai 1996, vol. 130, fol. 65, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 1996.

Signature.

(18967/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**GARAGE LAHYR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5750 Frisange, 59, rue de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 13.620.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Echternach, le 21 mai 1996, vol. 130, fol. 65, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 1996.

Signature.

(18968/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**GARAGE LAHYR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5750 Frisange, 59, rue de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 13.620.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 21 mai 1996, vol. 130, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 1996.

Signature.

(18969/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**FINTAD SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 51.269.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 26 avril 1996 à Luxembourg, que:

1. Conformément à l'article 26-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et concernant l'acquisition par la société de tout élément d'actif appartenant à un actionnaire pour une contre-valeur d'au moins un dixième du capital souscrit, l'assemblée générale a ratifié et approuvé l'acquisition par la société FINTAD SECURITIES S.A. auprès de son actionnaire majoritaire, TADFIN S.p.A., avec siège social à Milan, 13-15, Corso di Porta Nuova, de 42 % des parts sociales représentant le capital social de la société à responsabilité limitée FAR ACCIAI S.r.l., avec siège social à Milan, Via Privata Maria Teresa n. 8, au prix total de quarante-trois milliards quatre-vingt-dix millions (43.090.000.000,-) de liras italiennes, et la nomination de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN comme réviseur d'entreprises pour établir le rapport prévu à l'article 26-1 de la même loi.

2. L'assemblée générale a pris connaissance et entériné le rapport d'évaluation des parts sociales de FAR ACCIAI S.r.l. achetées par la société FINTAD SECURITIES S.A., dressé en date du 10 avril 1996 par le réviseur d'entreprises, FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, lequel rapport arrive aux conclusions suivantes:

## «Conclusion

La révision que nous avons effectuée, basée sur le rapport établi par Dott. Salvatore Sfragano, nous permet de conclure comme suit:

1. L'acquisition projetée est décrite d'une façon précise et adéquate.
2. La valeur des actions à acquérir en contre-partie du prix d'acquisition est juste et équitable.
3. La valeur d'acquisition des 42 % des actions de la société de droit italien FAR ACCIAI S.r.l. est au moins égale au prix d'acquisition de ces actions, totalisant ITL 43.090.000.000,-.»

Luxembourg, le 29 avril 1996.

Pour modification / inscription

Signature

L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1996, vol. 479, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18965/043/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**HERZIG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 8.881.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 21 mai 1996, vol. 130, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 1996.

Signature.

(18976/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---



«**Art. 2.** Le siège social est fixé à Eischen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).»

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social à L-8480 Eischen, 24, cité Aischdall.

IV.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de vingt-neuf mille francs (LUF 29.000,-), sont à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- L'associé unique élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: G. Thibo, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 91S, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 mai 1996.

T. Metzler.

(18974/222/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**HARDEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8480 Eischen, 24, cité Aischdall.

R. C. Luxembourg B 46.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 30 mai 1996.

T. Metzler.

(18975/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**IFO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 50.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 92, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

IFO FINANCE S.A.

Signature

(18981/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**IMMOBILIERE D'OETRANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HOSTELLERIE DE LA CHEMINEE, S.à r.l.).**

Siège social: Oetrange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 3 juin 1996.

G. d'Huart.

(18984/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**IMMOBILIERE ARENBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.970.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

IMMOBILIERE ARENBERG S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(18982/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---



**IMMOBILIERE ARENBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.970.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 9 avril 1996*

– La cooptation de Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire, est ratifiée. Le mandat de Monsieur Jean-Robert Bartolini viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1997.

Certifié sincère et conforme  
IMMOBILIERE ARENBERG S.A.  
Signature                      Signature  
Administrateur                      Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18983/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**IENA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.570.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

*Pour IENA INTERNATIONAL S.A.*  
BANQUE NAGELMACKERS 1747  
(LUXEMBOURG) S.A.  
(Agent domiciliaire)  
Signatures

(18979/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**IENA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 37.570.

*Extrait pour publication au Mémorial et dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg*

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 23 avril 1996, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

- Claude Schmit, président, L-Senningerberg;
- Joseph Vliegen, administrateur, B-St. Vith;
- Karim Van den Ende, administrateur, L-Luxembourg;
- Thiéri De Clercq, administrateur, L-Luxembourg;
- André Marchiori, administrateur, L-Luxembourg.

Le mandat des administrateurs expire à l'assemblée ordinaire devant statuer sur les comptes sociaux de l'exercice 1995.

Luxembourg, le 23 avril 1996.

Signatures  
*Le Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18980/049/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**KB CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 41, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.977.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

KB CONSEIL-SERVICE  
M. Hizette                      J. Morjaen  
Directeur                      Directeur

(18993/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**INEL, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2543 Luxembourg, 1, Dernier Sol.  
R. C. Luxembourg B 29.869.

*Membres du conseil d'administration au 31 décembre 1995*

Président: Monsieur Nicolas Pretemer;  
Administrateur-délégué: Monsieur Robert Reuter;  
Administrateur: Monsieur Jeannot Tholl.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1996.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 100, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18985/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**INTERMOBILIARE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 45.418.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

*Pour INTERMOBILIARE, SICAV*  
J. Vanden Bussche  
Administrateur

(18986/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**INTERMOBILIARE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
T. R. Luxembourg B 45.418.

*Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of Shareholders held on 21 May 1996*

1. Are re-elected as Directors until the Annual General Meeting of 1999: Messrs J. Vanden Bussche, S. Ballarini and M. Scanferlin.
2. Mr Roberto Contini of INTERMOBILIARE SIM p.a., Torino, is elected as Director until the Annual General Meeting of 1999, in replacement of Mrs Pilar Angelino, who was not standing for re-election.
3. FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Luxembourg, are re-elected as Authorized Independent Auditor until the Annual General Meeting of 1999.

Certified true extract  
For INTERMOBILIARE, SICAV  
A. Schmit  
Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(18987/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**SYNERGIES SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. INTRON INTERNATIONAL ELECTRONICS TRADING S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 47.407.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre avril.  
Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTRON INTERNATIONAL ELECTRONICS TRADING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 30 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 320 du 2 septembre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel Mathis, employé privé, demeurant à Bascharage, qui désigne comme secrétaire, Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle, L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Myriam Schmit, employée privée, demeurant à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale en SYNERGIES SERVICES S.A.

2. Modification de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet de prêter, pour compte propre ou pour compte de tiers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous services se rapportant directement ou indirectement aux opérations suivantes:

a) à tous travaux, consultations, expertises, conseils et contrôles en matières économiques, sociales, fiscales, juridiques, comptables et informatiques, ainsi que dans les domaines de la finance, de l'audit et de l'organisation.

b) à l'assistance en informatique et à l'étude de tous problèmes se rapportant au système de gestion et du management des entreprises en ce compris, la conception, la mise en place, l'exploitation de tels systèmes et notamment d'ensembles de systèmes.

c) au conseil en recherche, sélection, recrutement et formation de personnel.

La société pourra se servir de collaborateurs internes, conseillers, organisateurs ou animateurs externes qu'elle recrutera, engagera, honorera pour assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut s'associer ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet, elle peut participer à des sociétés ayant un objet identique ou en général faire toutes les opérations ayant un rapport quelconque avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SYNERGIES SERVICES S.A. de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SYNERGIES SERVICES S.A.»

**Suit la traduction allemande:**

«**Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SYNERGIES SERVICES S.A. gegründet.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de sorte que l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet de prêter, pour compte propre ou pour compte de tiers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous services se rapportant directement ou indirectement aux opérations suivantes:

a) à tous travaux, consultations, expertises, conseils et contrôles en matières économiques, sociales, fiscales, juridiques, comptables et informatiques, ainsi que dans les domaines de la finance, de l'audit et de l'organisation.

b) à l'assistance en informatique et à l'étude de tous problèmes se rapportant au système de gestion et du management des entreprises en ce compris, la conception, la mise en place, l'exploitation de tels systèmes et notamment d'ensembles de systèmes.

c) au conseil en recherche, sélection, recrutement et formation de personnel.

La société pourra se servir de collaborateurs internes, conseillers, organisateurs ou animateurs externes qu'elle recrutera, engagera, honorera pour assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut s'associer ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet, elle peut participer à des sociétés ayant un objet identique ou en général faire toutes les opérations ayant un rapport quelconque avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.»

**Suit la version allemande:**

«**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist es für eigene Rechnung oder Rechnung Dritter, im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland jegliche Dienstleistungen zu erbringen die direkt oder indirekt mit folgenden Tätigkeiten in Verbindung stehen:

a) alle Tätigkeiten, Beratungen, Gutachten, Konsultationen und Prüfungen auf den Gebieten der Volkswirtschaft, der Betriebswirtschaft, des Steuerwesens, des Rechtswesens, der Buchhaltung und der EDV sowohl als im Finanzwesen, der Prüfungs- und der Organisationsberatung.

b) jede Hilfestellung im Zusammenhang mit der Datenübertragung und -verarbeitung, sowie die Analyse aller Probleme aus den Bereichen des Berichtswesen, der Verwaltungsvorgänge und der Managementsysteme, darin

enthalten sind das Ausarbeiten und Entwickeln von Konzepten, das Entwickeln und Betreiben von Systemen und Netzwerken,

c) Treuhand-, Unternehmensberatungs- sowie Maklergeschäfte aller Art.

Die Gesellschaft kann sich fremder Staatsangehöriger und Beratern von Drittfirmen bedienen, die im Einzelfalle ausgesucht und entschädigt werden um ihren Geschäftszweck oder Teile davon zu verwirklichen. Die Gesellschaft kann sich mit jeder physischen Person oder Köperschaft assoziieren oder diese vertreten, die einen ähnlichen Geschäftszweck verfolgt.

Sie kann Tätigkeiten industrieller, kaufmännischer und finanzieller Art vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck in Verbindung stehen oder dazu beitragen können, denselben zu realisieren.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Mathis, A. Braquet, M. Schmit, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 1996, vol. 90S, fol. 73, case 3. — Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 mai 1996.

G. Lecuit.

(18988/220/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

### **SYNERGIES SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 mai 1996.

G. Lecuit.

(18989/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

### **IDS SUNRISE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

T. R. Luxembourg B 30.248.

In the year one thousand nine hundred ninety-six, on the third day of May.

Before Us, Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of shareholders of IDS SUNRISE FUND, a société d'investissement à capital variable having its registered office at 69, route d'Esch, Luxembourg (the «Company»), incorporated in Luxembourg on 17th March, 1989, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations No 126 on 9th May, 1989 (T. R. Luxembourg B 30.248).

The meeting was presided over by Mr Francis Guillaume, employee, residing in Tintigny (Belgium), who appointed as secretary, Ms Geneviève Sainlez, employee, residing in Arlon (Belgium).

The meeting elected as scrutineer, Mrs Romaine Stecker, employee, residing in Mondorf.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

1. A convening notice has been sent to the registered shareholder(s) on 25th April 1996 and was published in the Luxemburger Wort on 25th April 1996.

2. The sole shareholder and the number of shares held by him is recorded in an attendance-list signed by the proxy of the shareholder represented, by the members of the bureau and the undersigned notary, showing that all the one thousand three hundred (1,300) shares presently issued and outstanding are represented at the meeting. Such attendance-list and proxy will remain attached to the original of these minutes and be registered with this deed.

All the shares being represented at the meeting and the meeting having been duly convened, it is regularly constituted and may validly decide on all the items of the agenda.

The agenda of the extraordinary meeting is as follows:

#### *Agenda:*

1. Decision to liquidate IDS SUNRISE FUND;
2. Appointment of a liquidator and approval of his powers and remuneration;
3. Appointment of KPMG-AUDIT as special auditors to the liquidators accounts.

After having considered the items on the agenda, the shareholders then, unanimously:

- 1) resolved to enter into anticipated liquidation;
- 2) resolved to appoint as liquidator of the Company, Mr Jean-Claude Wolter, avocat-avoué, residing in Luxembourg, and to confer upon him the largest powers in order to carry out the liquidation of the Company and to represent it to this effect and to act on its behalf under his individual and sole signature and confers to the liquidator a remuneration at customary rates based on time spent to achieve the close of liquidation within the calendar year 1996;
- 3) resolved to appoint KPMG AUDIT, Société Civile of allée Scheffer 31, L-2520 Luxembourg, as special auditor to report on the liquidation accounts as and when submitted by the liquidator.

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed.

*Evaluation of costs*

The above-named persons declared that the expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, amount approximately to 45,000.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French texts, the English text will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with Us the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de IDS SUNRISE FUND, une société d'investissement à capital variable ayant son siège social au 69, route d'Esch, Luxembourg (la «société»), constituée à Luxembourg, le 17 mars 1989 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 126 du 9 mai 1989 (R. C. Luxembourg B 30.248).

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Guillaume, employé privé, demeurant à Tintigny (Belgique), qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Geneviève Sainlez, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Romaine Stecker, employée privée, demeurant à Mondorf.

Monsieur le président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Un avis de convocation a été envoyé le 25 avril 1996 à(aux) actionnaire(s) nominatif(s) et a été publié au Luxemburger Wort le 25 avril 1996.

2. Le seul actionnaire et le nombre des actions détenues par lui sont renseignés sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, de laquelle il résulte que toutes les mille trois cents (1.300) actions actuellement émises et en circulation sont représentées. Cette liste de présence et les procurations demeureront jointes à l'original du présent acte, et seront enregistrées avec celui-ci.

Toutes les actions étant représentées à l'assemblée et celle-ci ayant été valablement convoquée, elle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

3. L'ordre du jour de cette assemblée extraordinaire est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision d'une liquidation anticipée de IDS SUNRISE FUND;
2. Nomination d'un liquidateur et approbation de ses pouvoirs et de sa rémunération;
3. Nomination de KPMG-AUDIT comme commissaire aux comptes de liquidation.

Après avoir délibéré sur l'ordre du jour, les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide la liquidation anticipée de la société.

2) L'assemblée approuve la nomination en tant que liquidateur de Monsieur Jean-Claude Wolter, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, et confère à celui-ci les pouvoirs les plus larges à l'effet de procéder à la liquidation de la société avec tous pouvoirs de la représenter et d'agir en son nom sous sa signature isolée, et accorde au liquidateur une rémunération selon les tarifs habituels en la matière en vue d'une liquidation devant être clôturée au cours de l'année de calendrier 1996.

3) L'assemblée décide de nommer KPMG-AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes de liquidation pour faire rapport sur ceux-ci dès leur présentation par le liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée après signature du présent procès-verbal.

*Estimation des frais*

Les comparants ci-dessus déclarent que les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourront incomber à la société en raison du présent acte, sont estimés à environ 45.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par les présentes qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Guillaume, G. Sainlez, R. Stecker, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 90S, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 1996.

P. Frieders.

(18978/212/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**STRA-BAU S.A., Aktiengesellschaft,  
(anc. I.P. INTERNATIONAL PROJECTS LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 50.500.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft I.P. INTERNATIONAL PROJECTS LUXEMBOURG S.A., mit Amtssitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 50.500, gegründet gemäss Urkunde des Notars Marc Elter, vorgenannt, vom 24. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 292 vom 26. Juni 1995.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien). Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Er bestellt zum Stimmenzähler Herrn Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und wird mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. - Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 50 (fünfzig) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (ein Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II. - Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

1) Änderung der Firmierung.

2) Änderung des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft zu folgendem Wortlaut:

«Zweck der Gesellschaft ist: Pflaster- und Natursteinarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.»

3) Statutarische Ernennungen.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die am 24. Februar 1995 errichtete Aktiengesellschaft vom 11. April 1996 an die Bezeichnung STRA-BAU S.A. führen soll.

Artikel eins der Satzung würde also ab heute um folgenden Wortlaut ergänzt:

«**Art. 1.** Die Aktiengesellschaft führt die Bezeichnung STRA-BAU S.A.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist: Pflaster- und Natursteinarbeiten.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.»

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 11. April 1996 an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

a) Herr Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal;

b) Die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom 11. April 1996 an, des geschäftsführenden Direktors: Herr Jan Herman Van Leuvenheim, vorgenannt.

Die Generalversammlung erteilt denselben volle Entlastung für die von ihnen ausgeübte Mandate.

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung vom 11. April 1996 an:

a) Herrn Ulrich Keldras, Pflaster, wohnhaft in NL-6075 NK Herkerbosch (Niederlande), 18, Reewoude;

b) Frau Sylvia Paulussen, Kauffrau, wohnhaft in NL-6075 NK Herkerbosch (Niederlande), 18, Reewoude;

als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit Herrn Ulrich Keldras, vorgeannt, zum geschäftsführenden Direktor zu bestellen, welcher Verbindlichkeiten für die Gesellschaft eingehen kann durch seine alleinige Unterschrift.

Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2001.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgeannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, P. Van Hees, A. Thill, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1996, vol. 90S, fol. 86, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Für Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Mai 1996.

M. Elter.

(18990/210/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**STRA-BAU S.A., Société Anonyme,  
(anc. I.P. INTERNATIONAL PROJECTS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 1996.

M. Elter.

(18991/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**LAFACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

DEMISSION

La soussignée Mireille Stourm, résidant 21, Chemin de Ronde à F-57570 Rodemack, déclare par la présente, donner sa démission du poste de gérante administrative et financière statutaire de la société à responsabilité limitée LAFACE, S.à r.l., sise au 7-11, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, et ce à compter du 31 janvier 1996.

Luxembourg, le 25 janvier 1996.

M. Stourm.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1996, vol. 477, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(18994/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**LAFACE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

CESSION DE PARTS

La soussignée Mireille Stourm, demeurant au 21, Chemin de Ronde à Rodemack, France, déclare par la présente céder la totalité de ses parts sociales, soit 24 parts (vingt-quatre parts) du capital à la S.à r.l. LAFACE, sise au 7-11, route d'Esch à Luxembourg, à Monsieur Thomas Laface, demeurant au 5, rue Nicolas Mameranus à Luxembourg, pour la somme de 115.000,- LUF (cent quinze mille francs luxembourgeois).

La présente valant quittance.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 1996.

M. Stourm

T. Laface

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 1996, vol. 477, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(18995/612/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**LA PULEGGIA LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.277.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 100, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

LA PULEGGIA LUX S.A.

Signatures

(18998/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**LA PULEGGIA LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.277.

—  
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 mai 1996

*Résolution*

Leur mandat venant à échéance, l'assemblée réélit les administrateurs et le commissaire aux comptes pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1996 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Giancarlo Rolli, entrepreneur, demeurant à Cadoneghe (Italie), président et administrateur-délégué;  
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Gustave Stoffel, directeur-adjoint de banque, demeurant à Wecker (G.-D. de Luxembourg), administrateur.

*Commissaire aux comptes*

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
LA PULEGGIA LUX S.A.

Signature                      Signature  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 100, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18999/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**LAHYTEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 18.435.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1981, acte publié au Mémorial C, n° 157 du 5 août 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 décembre 1984, publié au Mémorial C, n° 14 du 17 janvier 1985.

—  
Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAHYTEX S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(18996/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**L.D.A., LAND DEVELOPMENT ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources.  
R. C. Luxembourg B 30.957.

—  
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(18997/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**MEDIA TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 43.049.

—  
Le bilan au 31 août 1994, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 10, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour MEDIA TRUST S.A.  
BANQUE NAGELMACKERS 1747  
(LUXEMBOURG) S.A.  
(Agent domiciliataire)  
Signatures

(19012/049/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---



**MEDIA TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 43.049.

*Extrait pour publication au Mémorial et dépôt au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg*

Suite à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de manière extraordinaire en date du 29 décembre 1995, la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Claude Schmit, président, L-Senningerberg;
- Johan Schotte, administrateur, L-Senningerberg;
- Jean Wagener, administrateur, L-Luxembourg.

Le mandat des administrateurs expirera à l'assemblée ordinaire devant statuer sur les comptes sociaux clôturés au 31 août 1995.

Luxembourg, le 29 décembre 1995.

MEDIA TRUST S.A.

Signature	Signature	Signature
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Président</i>

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 101, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(19013/049/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**LAWRENCE & GRANFELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 50.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 98, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

*Pour LAWRENCE & GRANFELL S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.*

*Signature*

(19000/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**LIFRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 6, rue Zithe.  
R. C. Luxembourg B 16.788.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 mai 1996 que:

- 1) Le siège social est transféré au 6, rue Zithe, L-2014 Luxembourg.
- 2) M. Carlo Schlessler, demeurant à Howald, M. Jean-Robert Bartolini, demeurant à Differdange et M. Hubert Hansen, demeurant à Mersch ont démissionné de leur poste d'administrateur suivante courrier du 11 avril 1996. L'assemblée générale a pris acte de ces démissions et a donné décharge aux administrateurs pour leur mandat.
- 3) Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg, Maître Georges Ravarani, avocat, demeurant à Luxembourg et Maître Tessa Stocklausen, avocat, demeurant à Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 1996.
- 4) La société FIN-CONTROLE S.A. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes suivant courrier du 11 avril 1996. L'assemblée générale a pris acte de cette démission et a donné décharge au commissaire aux comptes pour son mandat.
- 5) INTERAUDIT, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1996, vol. 479, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(19001/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**LUX-SILIKON, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6961 Olingen, 15A, rue de Flaxweiler.  
R. C. Luxembourg B 42.893.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 21 mai 1996, vol. 130, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 mai 1996.

*Signature.*

(19004/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**L'OR NOIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 59, rue d'Audun.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures.

*Ordre du jour:*

Changement du siège social.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

A l'unanimité des voix les associés décident de transférer le siège social de la société L'OR NOIR du 1, boulevard J.-F. Kennedy à L-4170 Esch-sur-Alzette au 59, rue d'Audun à L-4018 Esch-sur-Alzette.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 16 avril 1996.

Mlle Vitali B. M. Paci J.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 1996, vol. 302, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(19002/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**L.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 22.716.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER &amp; CIE

Signature

(19003/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**LUX V.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3770 Tétange, 119, rue Principale.

*Assemblée générale extraordinaire du 14 mars 1996*

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

*Ordre du jour:*

- Révocation d'un gérant;
- Nomination du gérant technique;
- Signature.

Tous les associés sont présents de façon que l'intégralité du capital est représentée.

D'un commun accord, les associés décident de révoquer Monsieur Jean-Marie Bermand, demeurant à F-Nilvange, 2, rue Lucien Noirot, en tant que gérant et lui donnent décharge.

Ils conviennent de nommer gérant technique, Monsieur René Leclerc, demeurant à F-57185 Clouange, 52B, rue Clemenceau.

La société est valablement engagée par la signature individuelle des gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 11.00 heures.

Fait à Tétange, le 14 mars 1996.

LECLERC &amp; FILS, S.à r.l.

LECLERC &amp; ASSOCIES, S.à r.l.

Représentée par

Représentée par

R. Leclerc

R. Leclerc

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 1996, vol. 302, fol. 81, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(19005/612/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**RECKINGER PEINTURES ET DECORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 48, rue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 20.047.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 1996, vol. 303, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 1996.

Signature.

(19033/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**MARNILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 38.383.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 29 avril 1996, que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Aldo Piceni, demeurant à Bergamo (Italie), de ses fonctions d'administrateur de la société (Annexe 1).

L'assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Monsieur Nicola Radici, demeurant à Gandino (Italie), de ses fonctions d'administrateur de la société (Annexe 2).

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leur mandat pour la période allant du 7 juin 1995 au 29 avril 1996.

*Troisième résolution*

En remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée décide de nommer les administrateurs suivants: Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen, 20, rue des Muguets (Grand-Duché de Luxembourg); Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg, 8-14, rue Guillaume Schneider (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra effet immédiatement et expirera à l'assemblée générale annuelle à tenir en 1998.

Pour réquisition aux fins de dépôt au registre de commerce et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 1996.

Signature  
L'agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19006/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**MEDIA ELECTRONIC DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 51.893.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIA ELECTRONIC DISTRIBUTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.893, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 14 octobre 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Christian Weber, employé privé, demeurant à Strassen,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Laurent Jacquemart, employé privé, demeurant à B-Daverdisse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social du 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 13, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon à L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.

En conséquence, le premier aliéna de l'article 3 et l'article 11 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à seize heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Weber, P. Pierrard, L. Jacquemart, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 1996, vol. 90S, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1996.

F. Baden.

(19009/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**MEDIA ELECTRONIC DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 51.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

F. Baden.

(19010/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**MEDIA EURO ASIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

**CESSION DE PARTS**

– Madame Ruying Chen, directrice de société, demeurant à L-1451 Luxembourg, 1, rue Théodore Eberhard;

– Monsieur Xiang Qun Hu, employé privé, demeurant à L-1451 Luxembourg, 1, rue Théodore Eberhard;

déclarent céder et transporter par la présente sous les garanties de droit à:

– Monsieur Xiaofong Fan, demeurant à Yixing City, Jiangsu Province, People's Republic of China,

Madame Ruying Chen cède cent cinquante parts sociales (150),

Monsieur Xiang Qun Hu cède cent cinquante parts sociales (150),

leur appartenant dans la société à responsabilité limitée MEDIA EURO ASIE, S.à r.l., ayant son siège à L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévières.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de mille francs chacune, que Madame Ruying Chen et Monsieur Xiang Qun Hu reconnaissent avoir reçu et dont ils consentent quittance.

De sorte, que dès à présent, la répartition du capital social est comme suit:

– Madame Ruying Chen . . . . .	30 %	150 parts
– Monsieur Xiang Qun Hu . . . . .	10 %	50 parts
– Monsieur Xiaofong Fan . . . . .	60 %	300 parts

Luxembourg, le 24 mai 1996.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 85, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(19011/604/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**MERSHIP (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.867.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(19014/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**MATOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.048.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 3 juin 1996.

MATOLUX S.A.

A. Renard J.-P. Reiland  
Administrateur Administrateur

(19007/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**MATOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 43.048.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 7 mai 1996*

- La démission de Monsieur Marc Mommaerts de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Est nommée nouvel administrateur en son remplacement, Madame Françoise Simon, employée privée, Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 1998.

Certifié sincère et conforme

MATOLUX S.A.

Signature Signature  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19008/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**MISR TRADING CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trois mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de MISR TRADING CORPORATION S.A.,

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 avril 1996, numéro 509 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 avril 1996, volume 824, folio 9, case 5, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte et présidée par Monsieur Fouad Kamel Fahmy-Hanna, commerçant, demeurant à L-1220 Luxembourg, 60, rue de Beggen, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Götz Empel, employé privé, demeurant à Belvaux.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Milorad Petar Peric, gérant de société, demeurant à L-9089 Ettelbruck, 8, rue Michel Weber.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. - que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. - qu'il appert de la prédite liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale extraordinaire, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Déclaration libératoire du capital social.
2. - Conversion des actions en actions au porteur.

*Première résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social de la prédite société est actuellement souscrit et libéré à concurrence d'un quart de son montant, soit de la somme de trois cent douze mille cinq cents francs (312.500,-) et décide de libérer les trois autres quarts du capital social représentant une somme de neuf cent trente-sept mille cinq cents francs (937.500,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cette libération du solde du capital social a été faite par les actionnaires, au prorata des actions qui leur appartiennent.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la prédite société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), divisé en cent (100) actions, de douze mille cinq cents francs (12.500,-), chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Fouad Kamel Fahmy-Hanna, prèdit, trente-quatre actions . . . . .	34 actions
2. - Monsieur Milorad Petar Peric, prèdit, trente-trois actions . . . . .	33 actions
3. - Monsieur Vitantonio Lotito, prèdit, trente-trois actions . . . . .	33 actions
Total: cent actions . . . . .	100 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement et intégralement libérées par des versements en espèces, si bien que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate qu'aux termes du prèdit acte constitutif de la société en date du 2 avril 1996 les actions sont nominatives ou au porteur.

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, la conversion des actions en actions au porteur.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 premier alinéa des statuts de la prèdite société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Les actions sont au porteur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de la présente modification des statuts, s'élève approximativement à la somme de vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec lui le présent acte.

Signé: F. K. Fahmy-Hanna, G. Empel, M. P. Peric, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 1996, vol. 824, fol. 41, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 1996.

N. Muller.

(19015/224/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**MONTBAZILLAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 34.136.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 6 mai 1996*

Messieurs A. Viscomi et Madame R. Scheifer-Gillen sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur A. Schaus est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MONTBAZILLAC S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 1996, vol. 479, fol. 98, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19016/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**PARPHAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 27.548.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 91, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour PARPHAR HOLDING S.A.

KREDIETRUST

Signature

Signature

(19024/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin

**Mr. CAR SHINE CHEMIE S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-2630 Luxembourg, 7A, route de Trèves.

*Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre am 10. Mai 1996 in Petingen*

Die Aktionäre, hier vertreten durch Herrn Walter Landsrath, welcher die Aktiengesamtheit der Mr. CAR SHINE CHEMIE S.A. vorgelegt hat, beschließen, wie folgt:

Der Verwaltungsrat setzt sich zusammen:

1. Herr Michel Koob, geboren am 1. Juni 1948 in Heffingen, wohnhaft in F-57480 Apach, 3, rue Hovert, Vorsitzender des Verwaltungsrates und administrateur-délégué.

Letzterer kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

2. Herr Walter J. Landrath, wohnhaft in D-66186 Frankfurt am Main.

3. Herr Erich Grunewald, wohnhaft in D-59409 Recke bei Osnabrück.

Zum Kommissar wird ernannt:

Herr Peter Fiedler, Rechtsanwalt, wohnhaft in Saarbrücken.

Unterschrift.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 1996, vol. 303, fol. 4, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(19017/207/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**PARSIFAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 42.472.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 1996, vol. 479, fol. 93, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 1996.

Signature.

(19025/660/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**(PAM), PARGESA ASSET MANAGEMENT – LUXEMBOURG.**

Siège de la succursale: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 41.823.

Succursale luxembourgeoise de

**PARGESA ASSET MANAGEMENT (NETHERLANDS) B.V., Besloten Vennootschap  
(Société à responsabilité limitée).**

Siège social: NL-3037 XB Rotterdam, 23B, Rodenrijselaan.

R. C. Rotterdam 191.699.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARGESA ASSET MANAGEMENT*

*(PAM) – LUXEMBOURG*

*KPMG Financial Engineering*

*Signature*

(19020/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**(PAM), PARGESA ASSET MANAGEMENT – LUXEMBOURG.**

Siège de la succursale: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 41.823.

Succursale luxembourgeoise de

**PARGESA ASSET MANAGEMENT (NETHERLANDS) B.V., Besloten Vennootschap  
(Société à responsabilité limitée).**

Siège social: NL-3037 XB Rotterdam, 23B, Rodenrijselaan.

R. C. Rotterdam 191.699.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARGESA ASSET MANAGEMENT*

*(PAM) – LUXEMBOURG*

*KPMG Financial Engineering*

*Signature*

(19021/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

**(PAM), PARGESA ASSET MANAGEMENT – LUXEMBOURG.**

Siège de la succursale: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 41.823.

Succursale luxembourgeoise de

**PARGESA ASSET MANAGEMENT (NETHERLANDS) B.V., Besloten Vennootschap  
(Société à responsabilité limitée).**

Siège social: NL-3037 XB Rotterdam, 23B, Rodenrijselaan.  
R. C. Rotterdam 191.699.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARGESA ASSET MANAGEMENT  
(PAM) – LUXEMBOURG  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(19022/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**(PAM), PARGESA ASSET MANAGEMENT – LUXEMBOURG.**

Siège de la succursale: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 41.823.

Succursale luxembourgeoise de

**PARGESA ASSET MANAGEMENT (NETHERLANDS) B.V., Besloten Vennootschap  
(Société à responsabilité limitée).**

Siège social: NL-3037 XB Rotterdam, 23B, Rodenrijselaan.  
R. C. Rotterdam 191.699.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1996, vol. 479, fol. 82, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARGESA ASSET MANAGEMENT  
(PAM) – LUXEMBOURG  
KPMG Financial Engineering  
Signature

(19023/528/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---

**NORINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 35.023.

*Extraits de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1996*

Sont mandataires de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002:

*(A) Administrateurs*

- M. Massimo Esposito-Sporrer, administrateur de sociétés, CH-Pully, président et administrateur-délégué;
- M. Alain Peytral, administrateur de sociétés, CH-Epalinges;
- M. Charles Thevenaz, architecte, CH-Epalinges.

*(B) Commissaire*

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour NORINTER S.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1996, vol. 479, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(19018/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 1996.

---